

Plan Local des Mobilités

Marne-la-Vallée

ENQUÊTE PUBLIQUE

Construisons
ensemble le futur
de vos déplacements

Donnez votre avis sur le projet du 12 juin au 12 juillet 2023 !



? QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL DES MOBILITÉS

Le Plan Local des Mobilités (PLM) est une déclinaison locale du Plan des Déplacements Urbains d'Ile-de-France.

Il s'agit d'un outil de planification de la mobilité qui définit les principes d'organisation du transport et du stationnement, des personnes et des marchandises à l'échelle du territoire du syndicat et pour tous les modes de transport.

Véritable outil de promotion de la mobilité durable, le PLM définit un plan d'actions, chiffré, décliné sur une période de 5 ans et établi dans le cadre d'une démarche partenariale entre les différents acteurs institutionnels et de la société civile.

Ce plan d'actions doit s'inscrire dans une vision à long terme des enjeux du territoire en matière de mobilités et d'aménagement.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PLM ET DU PDUIF ?

Le PLM de Marne-la-Vallée a pour vocation de contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux fixés par le Plan des Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF).

Le PDUIF approuvé en 2014, et sa feuille de route révisée en 2017, visent à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie.

Pour y parvenir, le PDUIF comporte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il projette par ailleurs une évolution de l'usage par les franciliens des différents modes de transport tendant vers une diminution de la part de la voiture et des deux-roues motorisés au profit des transports collectifs et des modes actifs.

Parmi les 34 actions que comporte le PDUIF, les PLM doivent décliner en priorité les 14 actions dont la réalisation relève essentiellement de la responsabilité des intercommunalités ou des communes. Ces actions constituent le volet socle des PLM.

Le PDUIF est récemment entré en phase de révision sous la houlette d'Ile-de-France Mobilités. Les nouveaux objectifs de ce qu'il conviendra désormais d'appeler le Plan des Mobilités en Ile-de-France ne sont pas encore fixés précisément. Toutefois, de nombreux échanges entre le Syndicat et Ile-de-France Mobilités permettent de garantir que les actions programmées dans le PLM seront en phase avec ce futur document de planification régional.

DEFIS DU PDUIF	ACTION	Actions à décliner dans le PLM	
DÉFI 1. Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs	1.1	Agir à l'échelle locale pour une ville plus favorable à l'usage des modes alternatifs à la voiture	
	2.1	Un réseau ferroviaire renforcé et plus performant	
	2.2	Un métro modernisé et étendu	
	2.3	T Zen : une offre de transport structurante	
	2.4	Un réseau de bus plus attractif et mieux hiérarchisé	
	2.5	Aménager des pôles d'échanges multimodaux de qualité	
	2.6	Améliorer l'information voyageurs dans les transports collectifs	
	2.7	Faciliter l'achat des titres de transport	
	2.8	Faire profiter les usagers occasionnels du passe sans contact Navigo	
DÉFI 2. Rendre les transports collectifs plus attractifs	2.9	Améliorer les conditions de circulation des taxis et faciliter leur usage	
	3/4.1	Pacifier la voirie	
	3/4.2	Résorber les principales coupures urbaines	
	3.1	Aménager la rue pour le piéton	
	4.1	Rendre la voirie cyclable	
	4.2	Favoriser le stationnement des vélos	
	4.3	Favoriser et promouvoir la pratique du vélo auprès de tous les publics	
	DÉFIS 3 & 4. Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo	5.1	Atteindre un objectif ambitieux de sécurité routière
		5.2	Mettre en œuvre des politiques de stationnement public au service d'une mobilité durable
5.3		Encadrer le stationnement privé	
5.4		Optimiser l'exploitation routière pour limiter la congestion	
5.5		Encourager et développer la pratique du covoiturage	
5.6		Encourager l'autopartage	
DÉFI 5. Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés	6.1	Rendre la voirie accessible	
	6.2	Rendre les transports collectifs accessibles	
DÉFI 6. Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacements	7.1	Préserver et développer des sites à vocation logistique	
	7.2	Favoriser l'usage de la voie d'eau	
	7.3	Améliorer l'offre de transport ferroviaire	
	7.4	Contribuer à une meilleure efficacité du transport routier de marchandises et optimiser les conditions de livraison	
	7.5	Améliorer les performances environnementales du transport de marchandises	
DÉFI 7. Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train			
DÉFI 8. Construire un système de gouvernance qui responsabilise les acteurs dans la mise en œuvre du PDUIF			
DÉFI 9. Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements	9.1	Développer les plans de déplacements d'entreprises et d'administration	
	9.2	Développer les plans de déplacements d'établissements scolaires	
	9.3	Donner une information complète, multimodale, accessible à tous et développer le conseil en mobilité	
Actions à caractère environnemental	ENV 1	Accompagner le développement de nouveaux véhicules	
	ENV 2	Réduire les nuisances sonores liées aux transports	
Actions complémentaires	COMP 1	Développer des services vélos	
	COMP 2	Accélérer la mise en place de plans de mobilité dans les entreprises et administrations et le développement du conseil en mobilité	

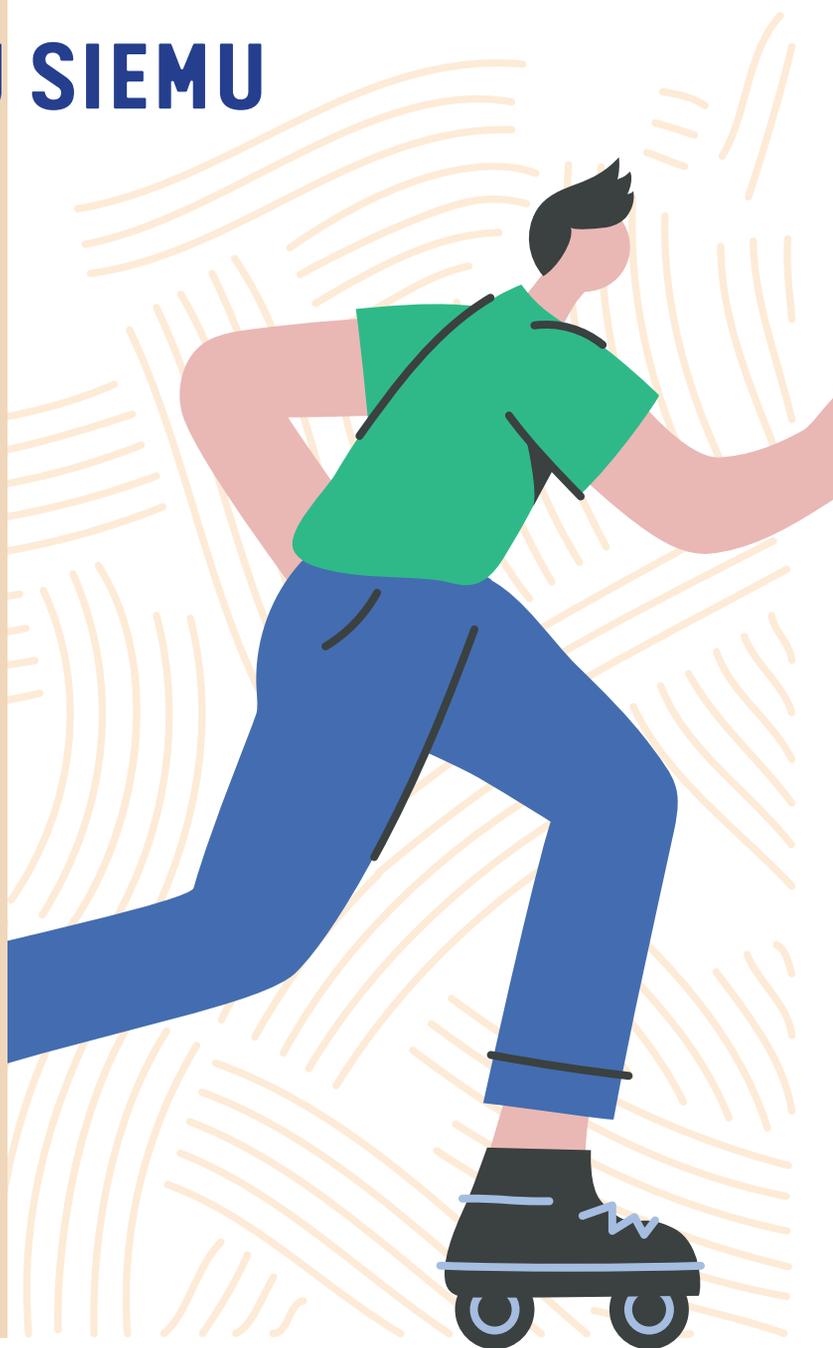
POURQUOI UN NOUVEAU PLM ?

Le Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines de Marne-la-Vallée (anciennement Syndicat Intercommunal des Transports, renommé SIEMU depuis 2021) a été une des premières collectivités d'Ile-de-France à approuver son Plan Local des Déplacements dès 2008. Toutefois, l'évolution du territoire, l'apparition de nouvelles pratiques de déplacements ainsi que la redéfinition des objectifs régionaux en matière de mobilité durable nécessitent d'engager une révision de ce plan. Ce nouveau PLM doit donc permettre de poursuivre les actions du premier PLD de 2008 et d'intégrer les nouveaux enjeux de mobilité du territoire.

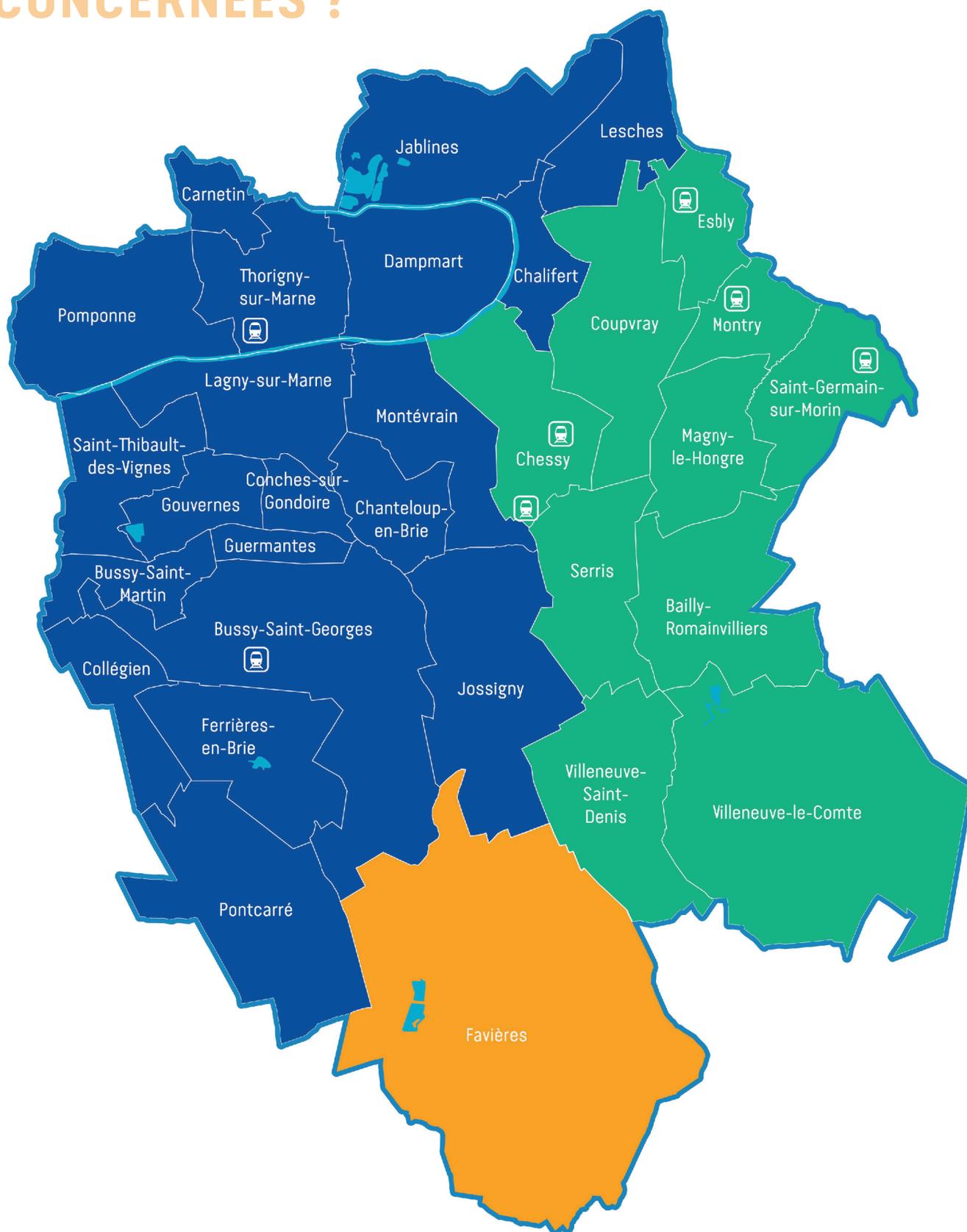
PRÉSENTATION DU SIEMU

Créé en 1994, le Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines, regroupe 31 communes réparties sur la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et la Communauté de Communes du Val Briard.

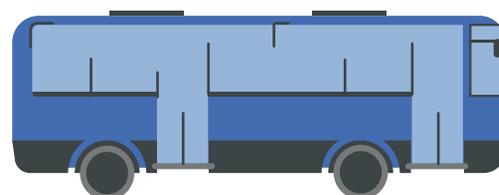
Ces intercommunalités ont, entre autres, délégué au Syndicat l'élaboration, l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan Local des Mobilités à l'échelle du bassin de déplacements.



QUELLES SONT LES COMMUNES CONCERNÉES ?



- Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Val d'Europe Agglomération
- Communauté de Communes du Val Briard



LES PRINCIPAUX ENJEUX DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE

Comment répondre aux besoins actuels et futurs de déplacements du territoire, tout en limitant le recours systématique à la voiture particulière ?

- 01** Un réseau routier structurant qui subit de fortes saturations
- 02** Des centres-bourgs fortement impactés par les nuisances liées à l'automobile (circulation et stationnement)
- 03** Un réseau ferroviaire très sollicité aux périodes de pointe, et des parkings relais dont l'offre est inférieure à la demande de rabattement
- 04** Des développements à poursuivre en matière d'écomobilité, de management de la mobilité, de mise en accessibilité PMR⁽¹⁾
- 05** Un réseau bus diffus, peu attractif pour du report modal, et dont les performances sont impactées par les congestions routières
- 06** Un usage du vélo actuellement faible, lié au manque de continuité des infrastructures

(1) PMR : Personnes à Mobilité Réduite

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE AVEC TOUS LES ACTEURS

Pour élaborer le nouveau plan d'actions du PLM, le Syndicat s'est appuyé sur un groupement de bureaux d'études spécialisés sur les sujets de transport et de mobilités ainsi que sur des experts de la concertation, de l'animation et de la communication.

L'élaboration du PLM, pilotée par le SIEMU, a suivi plusieurs étapes

Décembre 2020 à Octobre 2021

- Lancement de la démarche
- Diagnostic
- Définition des orientations

Novembre 2021 à Juin 2022

- Construction du plan d'actions
- Arrêt du projet de PLM

En cours

- Recueil de l'avis des PPA⁽²⁾ et de l'autorité environnementale
- Enquête publique
- Approbation du PLM

LES SUITES DE LA DÉMARCHE

Le projet finalisé de Plan Local des Mobilités a ainsi pu être arrêté en juin 2022. Il doit désormais être soumis à l'avis des différents partenaires maîtres d'ouvrage du PLM et du public.

C'est dans ce cadre qu'aura lieu l'enquête publique du 12 juin au 12 juillet 2023.

Des temps d'échange seront organisés afin de permettre à chacun de s'exprimer sur les actions retenues pour la période 2023-2027 en faveur d'une mobilité plus durable à Marne-la-Vallée.



(2) PPA : Personnes Publiques Associées

UN DISPOSITIF DE CONCERTATION SANS PRÉCÉDENT

Deux instances de concertation ont permis d'établir le diagnostic et d'accompagner l'élaboration du plan d'actions :

Un comité des partenaires rassemblant l'ensemble de l'écosystème des acteurs impliqués dans les mobilités (collectivités, services de l'État, aménageurs, opérateurs de mobilités, entreprises du territoire, établissements scolaires, associations d'usagers...).

Un comité grand public composé d'habitants et d'usagers, tirés au sort sur listes électorales ou mobilisés à l'aide de la grande enquête de diagnostic.

La diffusion d'un questionnaire numérique

À noter que le grand public a également pu participer à ce projet en répondant à une grande enquête visant à recueillir la perception et les attentes de la population.

Celle-ci a été menée de deux manières :

- Un questionnaire diffusé auprès du Grand Public, mis en ligne du 9 avril au 9 juin 2021 (près de 850 réponses dont celles de près de 780 habitants du territoire).
- Un questionnaire destiné au public scolaire diffusé auprès des collèges et des lycées du 2 avril au 9 Juin 2021 (plus de 1 600 réponses).

LA CONCERTATION 2021 - 2022 EN CHIFFRES

3 Comités des Partenaires

Jours d'enquête de terrain

4

1 Comité de restitution

Grand questionnaire en ligne (2 mois)

1

2 Comités Grand Public

Réunions publiques et des permanences dans les territoires (à venir)

3

AXES PRINCIPAUX DU PLAN D' ACTIONS DU PLM

A **Partage de l'espace public** | Améliorer la qualité de vie de toutes les centralités, des bourgs aux cœurs urbains

Ce partage doit être plus équilibré entre tous les modes grâce à des actions visant à limiter le stationnement gênant, à pacifier la voirie et à améliorer l'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) de l'espace public pour redonner le goût de la marche aux habitants et usagers.

B **Vélo** | Développer l'usage du vélo utilitaire pour faire face à l'augmentation de la demande de déplacement

L'usage du vélo doit être facilité grâce à la résorption des coupures, le développement de nouveaux itinéraires et d'une offre de stationnement sécurisée et diversifiée. Le développement de services et une meilleure communication autour du vélo doit inciter les usagers à davantage recourir à ce mode vertueux.

C **Réseau bus** | Faire du bus un mode compétitif dans les cœurs urbains

L'amélioration de la performance et du confort du réseau de bus doit rendre ce mode plus attractif face à la voiture individuelle sur les liaisons structurantes du territoire.

D **Intermodalité** | Améliorer l'intermodalité des pôles d'échanges multimodaux

La modernisation et l'équipement des pôles d'échanges multimodaux permettront de solutionner les problématiques liées aux correspondances entre les différents modes et au rabattement vers le réseau ferré.

E **Automobile** | Maitriser la présence de l'automobile, tout en garantissant l'accessibilité du territoire

Une meilleure hiérarchisation de la voirie permettra de fluidifier le trafic automobile et d'en limiter les nuisances tout en accompagnant le développement urbain du territoire. La réglementation du stationnement doit constituer un levier majeur pour encourager au report modal.

F **Management et services de mobilité** | Susciter les changements de pratiques de mobilité

La promotion du panel de solutions de mobilité existantes et l'accompagnement des usagers doivent inciter à des comportements de mobilité plus vertueux parmi les habitants, salariés, touristes ou élèves du territoire. Le développement de services de mobilités innovantes et partagées doit permettre d'apporter de nouvelles réponses aux usagers du territoire.

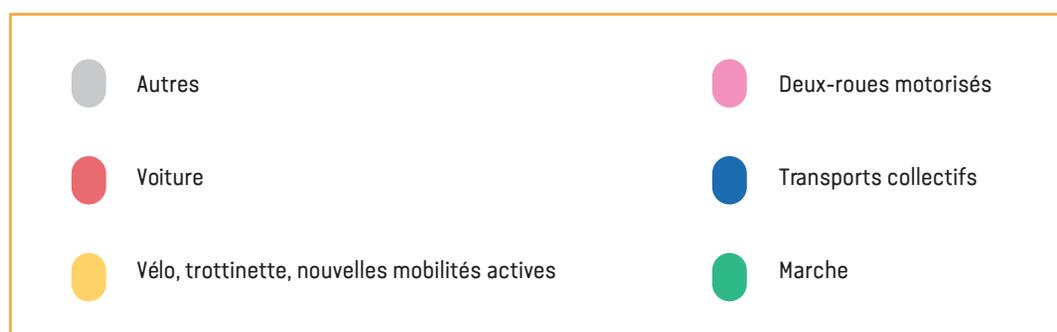
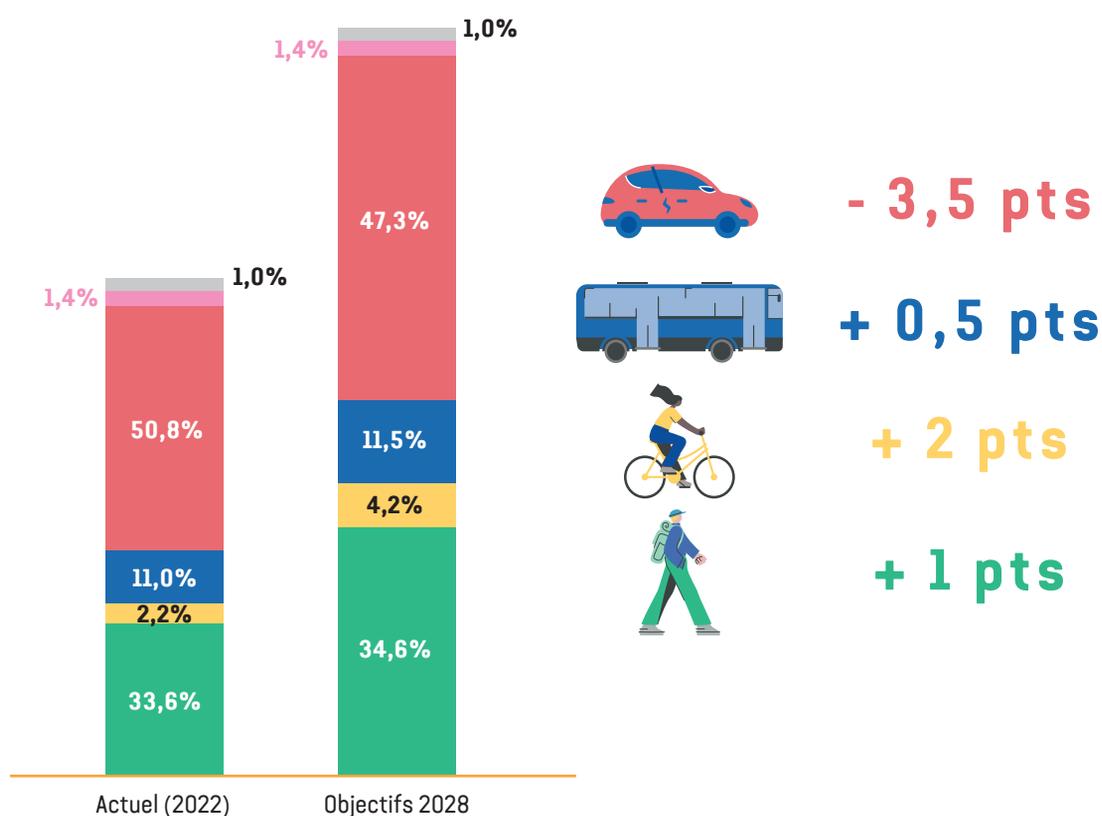
G **Transports de Marchandises** | Optimiser les flux de marchandises

Cette thématique peu traitée jusqu'à présent sur le territoire doit permettre d'initier des réflexions autour de l'organisation du transport de marchandises, notamment en ce qui concerne la réglementation et les possibilités de report modal.

H **Pilotage, animation et suivi des politiques de déplacement** | Mettre en place les outils nécessaires à l'efficacité de l'action locale en matière de mobilité

L'analyse fine des pratiques de mobilités et le suivi régulier des effets induits par la mise en œuvre du PLM permettront de mieux évaluer la pertinence des politiques locales de mobilité. Le suivi et la coordination de la mise en œuvre des différentes actions sont les conditions de réussite du PLM.

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE MOBILITÉ À HORIZON 2028



D'ici 5 ans, le nombre global de déplacements continuera à croître en raison du fort développement du territoire.

Toutefois, le PLM vise à réduire la part de ces déplacements effectués en voiture au profit des autres modes comme les transports collectifs, le vélo et la marche.

AGENDA

ENQUÊTE PUBLIQUE du 12 juin au 12 juillet 2023,

VENEZ PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET ET DU PLM ET DONNEZ VOTRE AVIS

En assistant aux réunions publiques :

Salle Maurice Koehl à
BUSSY-SAINT-GEORGES

Hôtel de Ville de
LAGNY-SUR-MARNE

Médiathèque du Val d'Europe à
SERRIS

Le lundi 19 juin, de 19h à 21h

Le jeudi 29 juin, de 19h à 21h

Le samedi 1^{er} juillet, de 10h à 12h

Dans 10 mairies du territoire, sur les registres papier mis à disposition durant toute la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture habituels ou auprès des commissaires enquêteurs lors des permanences suivantes :

LAGNY-SUR-MARNE*

BAILLY-ROMAINVILLIERS*

THORIGNY-SUR-MARNE*

FAVIÈRES*

CHALIFERT*

VILLENEUVE LE COMTE*

ESBLY*

CHESSY*

MONTÉVRAIN*

BUSSY-SAINT-GEORGES*

Le lundi 12 juin, de 9h à 12h

Le samedi 17 juin, de 9h à 12h

Le mercredi 21 juin, de 14h à 17h

Le vendredi 23 juin, de 15h à 18h

Le mardi 27 juin, de 9h à 12h

Le vendredi 30 juin, de 14h à 17h

Le mardi 4 juillet, de 14h à 17h

Le mercredi 5 juillet, de 14h30 à 17h30

Le vendredi 7 juillet, de 14h à 17h

Le mercredi 12 juillet, de 14h à 17h

(*des lieux ont été définis afin de couvrir l'ensemble du territoire mais chacun est libre de se rendre au lieu et à la date qui lui convient)

En ligne :



Projet de PLM consultable en ligne sur www.plm-mlv.fr ou flashez ce QR Code vers le formulaire de participation pour déposer votre avis en ligne.

Par courrier :

M. Joël CHAFFARD, Président de la commission d'enquête - Syndicat Intercommunal des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, 1 rue du Champ Pillard, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

Par mail :

siemu-plan-de-mobilite@mail.registre-numerique.fr



1, rue du Champ Pillard
77400 Saint-Thibault-de-Vignes



01 60 31 54 74



secretariat@siemu.fr

